

RAPPORT RTS 28

Transmission des ordres en gestion sous mandat

En qualité de société de gestion, et conformément à la norme technique réglementaire Regulatory Technical Standards 28 (« RTS 28 »), VIGIFINANCE est tenue de publier annuellement un rapport sur l'identité des lieux d'exécution et/ou des intermédiaires financiers ainsi que sur la qualité de l'exécution des ordres dans le cadre de son activité de gestion sous mandat.

Plus précisément, VIGIFINANCE est tenue de résumer et de publier :

- ➔ les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volume de transactions sur lesquels les ordres des clients ont été exécutés l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue, et/ou, les cinq principaux intermédiaires financiers chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels elles ont exécuté les ordres de leurs clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue,
- ➔ pour chaque catégorie d'instruments financiers, un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution des ordres obtenue durant l'année précédente.

VIGIFINANCE a recours à des intermédiaires financiers ou brokers pour l'exécution de ses ordres. La sélection de ces intermédiaires financiers est réalisée conformément à la Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires dont les principales dispositions sont accessibles sur le site internet de la société de gestion.

1. Répartition des flux d'ordres par catégorie de clients et par instruments financiers

Les données présentées ci-après proviennent de sources internes à la société de gestion.

1.1. Clients professionnels

Catégorie d'instruments	Actions	
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui	
Cinq premières plateformes d'exécution classées par volume de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie
CIC Market Solutions (LEI: N4JDFKXH2FTD8RKFXO39) (*)	100,00%	100,00%

Catégorie d'instruments	ETF	
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui	
Cinq premières plateformes d'exécution classées par volume de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie
BNP BGL (LEI: UAIAINAJ28P30E5GWE37)	86,3%	71,0%
CIC Market Solutions (LEI: N4JDFKXH2FTD8RKFXO39)	13,7%	29,0%

1.2. Clients « non professionnels »

Catégorie d'instruments	Actions	
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui	
Cinq premières plateformes d'exécution classées par volume de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie
Pictet Luxembourg (LEI: 549300GSSPQ1QSKI1376)	100%	100%

Catégorie d'instruments	ETF	
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui	
Cinq premières plateformes d'exécution classées par volume de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie
Pictet Luxembourg (LEI: 549300GSSPQ1QSKI1376)	89,6%	76,9%
BNP BGL (LEI: UAIAINAJ28P30E5GWE37)	10,4%	23,1%

2. Analyse de la qualité d'exécution obtenue

2.1. Facteurs d'appréciation de la qualité d'exécution des ordres obtenus par les intermédiaires financiers

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, VIGIFINANCE prend les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. A cette fin, la société de gestion tient compte des critères détaillés dans sa Politique de meilleure sélection (« Best Selection ») lorsqu'elle sélectionne ses intermédiaires financiers. La qualité de l'exécution des intermédiaires financiers sélectionnés fait l'objet d'une revue, a minima, annuelle. En cas de dégradation manifeste de la qualité d'exécution d'un broker, le Président/ RCCI peut décider de déréférencer l'intermédiaire.

2.2. Facteurs pouvant conduire à la modification de la liste des intermédiaires financiers sélectionnés.

L'onboarding de nouveaux intermédiaires financiers ou leur déréférencement est soumis à l'approbation du Président/RCCI. Cette modification de la liste des intermédiaires financiers autorisés peut notamment résulter de l'analyse de la qualité d'exécution d'un intermédiaire.

2.3. Explication sur les modalités d'exécution des ordres en fonction de la catégorie de clients

La Politique de « Best Selection » s'applique uniformément à toutes les catégories de clients, que ces derniers soient catégorisés comme des clients « professionnels » ou « non-professionnels » dans le cadre de la gestion sous mandat.

2.4. Éventuels liens et sources de conflits d'intérêts avec les intermédiaires financiers

VIGIFINANCE est une société de gestion indépendante de telle sorte qu'il n'existe aucun lien, ni participation ni conflit d'intérêt avec les intermédiaires financiers sélectionnés dans le cadre de son activité de gestion sous mandat.

2.5. Absence d'accords particuliers conclus avec les plates-formes d'exécution ou des intermédiaires financiers concernant des paiements ou avantages non monétaires ou des rétrocessions.

Aucun accord particulier n'a été conclu entre VIGIFINANCE et des plates-formes d'exécution ou des intermédiaires financiers dans le cadre duquel la société de gestion serait amenée à percevoir ou verser des paiements, des avantages non monétaires ou des rétrocessions.

2.6. Modalités d'utilisation des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution ou provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication.

VIGIFINANCE s'appuie sur les données de son outil de réconciliation des ordres (OCTOGONE) afin de suivre le volume d'ordres alloués à chaque intermédiaire financier et les coûts associés